

# LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON L. B. BA.

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée  
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983  
n° de dossier : 311115  
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES  
N° d'agrément 04.35.S.155**

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 par visioconférence**

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 20 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence sur le logiciel Zoom, sur convocation du Président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Cette AG a été tenue exceptionnellement en ligne en raison de la pandémie de Covid19 interdisant tout rassemblement physique de plus de 10 personnes.

Il a été établi une liste des personnes présentes en ligne lors de l'AG, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

**Représentants des Comités Départementaux** : 36 sur 38

**Nombre de mandats** : 97 voix sur 102

Comité Départemental 22 : 6 représentants avec 2 voix chacun et 3 représentants avec 3 voix

Comité Départemental 29 : 5 représentants avec 2 voix chacun et 1 représentant avec 3 voix

Comité Départemental 35 : 3 représentants avec 4 voix chacun et 9 représentants avec 3 voix

Comité Départemental 56 : 6 représentants avec 3 voix chacun et 3 représentants avec 2 voix

### **Membres du Conseil d'Administration**

**Présents** : Serge ACKERMANN, Liliane AH-PENG, Marc BODIGUEL, Océane COQUIO, Pierre CORDON, Olivier FROUIN, Aline HERVE, Régis HERVE, Christophe MILLET, Thierry QUERE, Michel VANLANDE, Jean-Philippe VEGEE.

**Absent excusé** : Catherine AMOUREUX

**Absent non excusé** : Marc LE HENANF

Christophe MILLET préside en sa qualité de Président de l'Association, Jean-Philippe VEGEE est désigné par l'Assemblée Secrétaire de Séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 36 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de l'association
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- Les pouvoirs des membres représentés
- La feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2020
3. Rapport moral du Président
4. Rapport du Trésorier Général
  - Approbation du bilan financier 2020
  - Approbation du tarif des licences 2021-2022
  - Approbation du budget prévisionnel 2021
5. Rapport des Commissions Régionales
6. Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration
7. Mérite Fédéral 2021
8. Projection envisagée pour 2021-2022
9. Questions diverses

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

La parole est donnée à Yohan PENEL, Président de la Fédération Française de Badminton, présent à cette Assemblée Générale Ordinaire.

### **1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020**

Lecture est faite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020.

**Vote n°1**  
**Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020**  
**Vote Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Vote Pour : 97**

**Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 octobre 2020**  
**est approuvé à l'unanimité**

## **2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2020**

Lecture est faite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2020

**Vote n°1 bis**  
**Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2020**

**Vote Contre : 7**

**Abstention : 3**

**Vote Pour : 87**

**Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2020**  
**est approuvé avec 87 voix pour**

## **3. Rapport Moral du Président**

Le Président présente son rapport moral de mandat de présidence (cf dossier joint).

**Vote n°2**  
**Approbation du Rapport Moral du Président**

**Vote Contre : 2**

**Abstention : 6**

**Vote Pour : 89**

**Le Rapport Moral du Président est approuvé avec 89 voix pour**

## **4. Rapport Financier du Trésorier**

### **Bilan financier**

Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2020 (cf. dossier joint) en précisant certains points.

**Vote n°3**  
**Approbation du bilan financier 2020**

**Vote Contre : 0**

**Abstention : 14**

**Vote pour : 81**

**Le bilan financier 2020 est approuvé avec 81 voix pour**

### **Tarif des licences 2021-2022**

Le Trésorier présente le tarif des licences pour la saison 2021-2022 (cf. dossier joint) en précisant certains points.

**Question de Jean-Paul DIDIER (Président d'honneur de la Ligue) sur l'abonnement fédéral de 2 euros (remboursable) pour le magazine 100% Badminton mis en place pour la formule papier alors que le magazine est désormais numérique. Est-ce que ces 2 euros doivent encore être maintenus dans le tarif fédéral ?**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD : L'édition papier n'existe plus mais le travail de conception existe encore. Nous réfléchissons à l'avenir de ces 2 euros.**

**Vote n°4**  
**Approbation du tarif des licences 2021-2022**  
**Vote Contre : 2**  
**Abstention : 5**  
**Vote pour : 90**

**Le tarif des licences 2021-2022 est approuvé avec 90 voix pour**

### **Budget prévisionnel 2021**

Le Trésorier présente le budget prévisionnel de l'année 2021 (cf. dossier joint).

**Question de Patrice ROLLAND (USLB 35 Liffré) : Concernant les charges de gestion courante relative au reversement des licences vers la Fédération et les comités, quel chiffre a été budgétisé sur la baisse du nombre de licenciés ?**

**Réponse de Serge ACKERMANN – Trésorier Ligue : Nous avons budgétisé une perte de 4000 licenciés en tenant compte des chiffres sur une année normale (autour de 14 000 licenciés).**

**Vote n°4 bis**  
**Approbation du budget prévisionnel 2021**  
**Vote Contre : 2**  
**Abstention : 16**  
**Vote pour : 79**

**Le budget prévisionnel 2021 est approuvé avec 79 voix pour**

## **5. Rapports des commissions régionales 2020-2021**

Rapports du Secteur Sportif présenté par Michel VANLANDE (cf dossier joint)

- Commission Ligue Officiels Techniques
- Commission Ligue Tournois
- Commission Ligue Interclubs
- Commission Ligue Règlements
- Commission Ligue Vétérans
- Commission Ligue Parabadminton

Rapports du Secteur Formation et Développement présenté par Jean-Philippe VEGEE

- Commission Ligue Formation
- Commission Ligue Développement
- Equipe Technique Régionale présenté par Samuel HOCHARD
- Commission Ligue Equipement

Rapports du Secteur Jeunes présenté par Liliane AH-PENG

- Commission Ligue Jeunes
- Pôle Espoir de Dinard présenté par Erwin KEHLHOFFNER

Rapport du Secteur Administratif présenté par Jean-Philippe VEGEE

- Commission Ligue Litiges

## **6. Elections au Conseil d'Administration**

Le Président précise que 5 sièges restent à pourvoir au Conseil d'Administration (3 sièges féminins et 2 sièges masculins).

Deux personnes ont déposé leur candidature au siège de la Ligue : Hélène JOUANNET-REISENBURSCH (AVT 22 Trégueux) et Philippe VARIN (PB 56 Pluvigner). Ils sont invités à se présenter.

### **Vote n°5**

**Election d'Hélène JOUANNET-REISENBURSCH au Conseil d'Administration de la Ligue**

**Vote pour : 88**

**Abstention : 9**

**Hélène JOUANNET-REISENBURSCH est élue au Conseil d'Administration de la Ligue avec 88 voix pour**

**Election de Philippe VARIN au Conseil d'Administration de la Ligue**

**Vote pour : 84**

**Abstention : 13**

**Philippe VARIN est élu au Conseil d'Administration de la Ligue avec 84 voix pour**

## **7. Remise de récompenses**

La FFBaD a attribué le mérite fédéral à 9 dirigeants bretons cette année.

Le mérite fédéral de bronze est attribué à :

- Jean-Michel CARRIERE (ASPTT56 Vannes)
- Jean-Marc CHANCEREL (USL 35 Laillé)
- Florent CHATELAIN (USV 35 Vern sur Seiche)
- Frédéric DELEON (SJB 35 Saint-Jacques)
- Annick MOTTE (BIC 22 Pordic)

Le Mérite Fédéral d'Argent est attribué à :

- Olivier FROUIN (MBC 35 Maure de Bretagne)
- Dominique KIRY (AOBD 56 Saint-Nolff)
- Gilles RENAULT (BPP 56 Ploërmel)
- Frédéric WATTEBLED (LMR 29 Brest)

## **8. Les aides pour la saison 2021-2022**

La Ligue débloque 15 000 euros pour aider les clubs sur la reprise 2021-2022.

- Le tarif d'affiliation des clubs passera de 69 € à 35 € = 5 000 €
- Avoir pour les inscriptions des équipes de Pré Nationale et Régionale = 5 000 €
- Aide pour les comités et les clubs avec la gratuité d'actions = 5 000 €

Toute l'équipe de la Ligue sera disponible et à l'écoute pour aider les comités, les clubs pour cette reprise. Ne pas hésiter à nous contacter.

## **9. Questions diverses**

**Question de Samuel HOCHARD (Salarié de la Ligue) sur le renouvellement des adhésions en ligne à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 présenté en webinaire le jeudi 20 mai 2021 : pas de communication fédérale ni documents reçus (attestation, questionnaire de santé, certificat médical).**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBA D :**

**Pour le renouvellement des licences au 1<sup>er</sup> juin 2021, saisie exclusive dans MyFFBA D pour les personnes licenciés en 2020-2021 qui ont accès à MyFFBA D. Ils peuvent renouveler leur licence à partir du moment où le club, le comité et la ligue ont tous saisis leurs tarifs de cotisation (timbre). La réaffiliation des clubs ne change pas, elle reste au 1<sup>er</sup> août.**

-----

**Question de Samuel HOCHARD (Salarié de la Ligue) sur la réforme du certificat médical pour les jeunes qui disparaît et est remplacé, en principe, par un formulaire CERFA : pas de communication fédérale reçue à ce sujet.**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBA D :**

**Confirmation de la fin du certificat médical chez les jeunes remplacé par un formulaire CERFA. Les documents sont finalisés et sont en cours de publication sur le site fédéral.**

-----

**Question d'Erwin KEHLHOFFNER (Salarié de la Ligue) sur la nomination du nouveau Directeur de la Performance Sociale évoqué dans l'intervention du Président de la FFBA D en début d'AG.**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBA D :**

**C'est une ouverture de poste au Ministère avec un candidat. C'est un poste susceptible d'être vacant. La prise de fonction se fera au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le nom sera officialisé fin juin 2021 si le poste est confirmé. Nous nous sommes battus pour l'ouvrir car le Ministère a gelé 120 postes de CTS (Conseillers Techniques Sportifs). Le Mouvement Sportif se bat pour récupérer ces 120 postes et nous pensons que ce poste va basculer vers un statut vacant. Nous devons avoir 27 Conseillers Techniques Sportifs, nous en sommes à 21, c'est un vrai déficit en ressources humaines.**

-----

**Question de Gilles RENAULT (BPP 56 Ploërmel) sur l'avenir du Pôle France Elite à l'INSEP ? Des rumeurs font état d'un départ de notre discipline de l'INSEP.**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBA D :**

**A court terme, le Pôle France Elite reste à l'INSEP la saison prochaine. L'Agence Nationale du Sport a du mal à reconnaître notre sport comme de la haute-performance. En termes de trajectoires, nous nous sommes recalé avec leurs attentes. En termes de résultats, ils ne tiennent compte que des médailles aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques. Nous n'y sommes pas encore, malgré des résultats parlants avec une paire actuellement dans le Top 10 Mondial. La trajectoire est bonne mais nous ne sommes pas encore au niveau que l'Agence Nationale du Sport attend de nous. Ils se posent la question du maintien de notre discipline à l'INSEP.**

A plus long terme, l'INSEP coûte très cher avec des frais de pension qui sont très élevés (1 Pôle France Elite à l'INSEP et 2 Pôles France Relève à Strasbourg et Talence) qui mobilisent des moyens humains importants. A terme, l'idée est de mutualiser et créer un vrai esprit de cohésion entre ces trois collectifs qui se voient peu. Pour avoir de l'émulation, nous jugeons que la présence actuelle des 3 sites est trop importante. Notre ambition c'est d'arriver à un site unique à l'horizon 2025. Nous travaillons sur des solutions pour avoir une infrastructure unique regroupant tous les Pôles avec les joueurs et entraîneurs.

-----

**Question de Cathy VANNIER (BJB 35 Javené-Billé) sur l'abandon du développement des logiciels informatiques par la FFBaD. Est-ce que cela signifie la suspension de la participation fédérale de 2 euros sur les tournois adultes ? Pour quelle raison la Fédération ne fait pas de geste financier ?**

Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :

La participation fédérale de 2 euros sur les tournois adultes avait pour but de financer la haute-performance pour Paris 2024 et toute la stratégie numérique (MyFFBaD, MyClub, MyCompet, ICBaD etc).

Pour le logiciel de compétitions MyCompet, la nouvelle équipe dirigeante élue en décembre 2020 a fait le constat d'un gros dérapage budgétaire sur ce projet informatique. Le projet n'est pas finalisé, des fonctionnalités ne sont pas en service, le projet est en pause. Une dépréciation financière a été présentée lors de l'AG fédérale en avril 2021 car cet outil n'est pas utilisable et nous réfléchissons à l'arrêter. Pour autant, le reste des outils numériques continue d'être développé de même que la partie haut-niveau.

Cette participation fédérale fait partie des actions les plus impopulaires votées lors de la précédente olympiade par les représentants des ligues. Nous nous sommes engagés à expliquer, en détail, à l'ensemble des dirigeants et licenciés, son utilisation au service des licenciés car il y a un manque total de transparence sur les 2 €. Une partie de son utilisation est actuellement en standby.

A terme, notre but est de changer le modèle économique de la Fédération. Aujourd'hui ce sont les produits des licences et cette participation fédérale qui représente 400 000 € de ressources pour la FFBaD. Nous ne pouvons pas couper brutalement ce modèle, nous devons progressivement le changer.

Nous sommes en déficit de 250 000 € à la Fédération, si nous retirons cette participation fédérale, il n'y a plus de ressources à la Fédération et donc plus d'emplois. Nous faisons le choix de préserver les emplois à la Fédération qui ont une utilité de servir les licenciés et des clubs et répondre à vos questions.

En toute transparence, la participation fédérale de 2 euros est maintenue pour le moment car nous n'avons pas de solution alternative pour financer la Fédération à très court terme.

-----

**Question de Michel VANLANDE (BCQ 22 Quévert) concernant un projet de modification du Règlement Général des Compétitions sur l'arbitrage obligatoire des finales sur les championnats départementaux, régionaux et les compétitions fédérales. Est-ce que cela a été validé par le Conseil Exécutif Fédéral ?**

Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :

Je n'ai pas d'information à ce sujet, ce point n'a pas été voté récemment au Conseil Exécutif. Je vais me renseigner sur ce projet.

**Question de Jean-Paul DIDIER (Président d'honneur de la Ligue) sur les prochaines élections au CNOSF. Peux-tu nous préciser vers quel candidat la FFBaD oriente son choix de vote ?**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :**

Il y a 4 candidats à la présidence du CNOSF. A titre personnel, j'ai annoncé à chacun que je ne soutiendrai aucun des 4 candidats car je considère qu'en arrivant dans ce monde-là, je n'ai pas la prétention de savoir pour qui m'engager. Le programme des 4 candidats a été présenté jeudi 27 mai. Il y a un vote en Conseil Exécutif Fédéral le 23 juin, selon le mandat que me donnera le Conseil Exécutif, je voterai ce mandat le 29 juin aux élections du CNOSF.

-----

**Question de Thierry QUERE (BCL 29 Ploudalmézeau) : La Fédération a-t-elle prévu de faire une communication à l'ensemble des licenciés pour expliquer la situation financière qui laisse transparaitre qu'il n'y aura pas d'aide fédérale pour la saison prochaine ?**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :**

Un courrier a été adressé à tous les licenciés en mars 2021 afin d'expliquer la situation financière actuelle de la Fédération et tout le travail fait dans l'ombre au quotidien par les élus, les salariés et les entraîneurs de la FFBaD.

Nous venons de toucher une enveloppe de 246 000 euros de l'Etat au titre d'un fonds de compensation. Cette somme va être réintégrée intégralement dans les travaux de la cellule de relance (groupe de travail composé d'acteurs des territoires et de la FFBaD) et qui essaie de construire des solutions afin de légitimer ce monde associatif. Les 246 000 € reçus vont repartir vers les territoires. Un avoir pour les inscriptions des équipes d'ICN 2021-2022 est prévu sur le même modèle que celui prévu par la Ligue. Les clubs nouvellement affiliés en 2020-2021 ne paieront pas la réaffiliation FFBaD la saison prochaine. Tout un ensemble de dispositifs est prévu et sera bouclé d'ici fin juin 2021.

-----

**Question de Gilles RENAULT (BPP 56 Ploërmel) : Est-il judicieux d'augmenter les contraintes règlementaires sur les clubs en cette période de reprise (par ex : la présence obligatoire des juges de ligne en ICN, l'arbitrage des finales sur les championnats départementaux,...)**

**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :**

Je n'ai pas connaissance de ces contraintes pour les clubs. Les dirigeants bénévoles ont besoin de souplesse et de simplification après cette période de crise sanitaire mais il faut un minimum de réglementation sportive dans notre sport.

**Réponse de Michel VANLANDE (Responsable Secteur Sportif) :**

Pour le TOP 12, il y a obligation d'avoir des juges de ligne selon le règlement. Nous essayons d'anticiper lorsque ce sera le cas en N1 pour les équipes bretonnes et si le règlement ICN l'impose. Nous devons absolument former des juges de ligne en Bretagne auparavant.

Par exemple, actuellement, nous sommes incapables de former des JA Ligue Certifié en Bretagne car aucun de nos JA ne remplit les doubles conditions demandées pour l'encadrement de cette formation, à savoir le grade JA Fédéral au minimum et l'agrément Formabad de formateur fédéral OT. Nous n'avons pas anticipé cette évolution du règlement fédéral.



**Réponse de Yohan PENEL – Président FFBaD :**

**Ces problèmes de conditions requises pour l'encadrement sur les formations d'Officiels Techniques ont été remontés à la nouvelle commission CFOT. Une vraie complexité s'est créée au fur et à mesure avec un souci clair qui était de « professionnaliser » ces filières sauf que tout le monde n'a pas la volonté de s'impliquer de la même manière et qu'à force de rajouter des contraintes, nous nous retrouvons dans une impasse.**

**La nouvelle Commission Fédérale des Officiels Techniques a bien pris en compte les difficultés de formation remontées par les Ligues et va se pencher sur une modification des règlements.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h02.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Procès-verbal adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2022.

LE PRESIDENT  
Christophe MILLET



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Jean-Philippe VEGEE

